



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 131727

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation de l'enseignement musical au lycée en France. L'éducation culturelle et artistique est fondamentale dans l'éducation et le développement de nos jeunes générations. En effet, l'enseignement musical contribue non seulement à la formation culturelle mais également au développement des facultés intellectuelles des élèves. Si les nouveaux textes tentent de s'adapter aux mutations de la société moderne, leur application poserait de réelles difficultés. Surtout, les modes de recrutement en seconde et l'image des filières n'incitent pas les élèves à choisir l'enseignement de spécialité musique en cycle terminal du lycée. Il en résulte une inquiétude croissante quant à l'avenir de la discipline au lycée et de grandes frustrations par rapport à l'important investissement des enseignants pour faire vivre la musique dans les établissements scolaires, lieux privilégiés d'un accès démocratique à la culture. Il lui demande sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour promouvoir la réforme des enseignements de la musique au lycée.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131727

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2855

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)